

Version: 1

Date de version: 25/08/2024

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement

(UE) n° 2020/878)

Fiche de Données de Sécurité

្ទឹ 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Menthe verte / Green Mint 20 mg - Le Pod Switch et Slim.

UFI : JSH3-RJNW-K00K-TC8E

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Liquide aromatisé pour recharge de cigarette électronique.

Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom : SUNNY SMOKER.

Rue: 91 avenue Jean-Baptiste Clément.

Code postal/Ville: 92100 Boulogne-Billancourt.

Pays: France:

Téléphone: +33 (0)1 83 81 40 70.

Email: Reglementation@sunnysmoker.fr.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France:

33 (0)1 45 42 59 59.





र्षे **2** Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

H301 Acute Tox. 3 ORAL Toxique en cas d'ingestion.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger

Danger

Mention d'avertissement

Mentions de danger

H301 Toxique en cas d'ingestion.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208 Contient d-p-mentha-1(6),8-dien-2-one, (R)-p-mentha-1,8-diene. Peut produire une réaction allergique.

Mises en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Mises en garde - Prévention

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Mises en garde - Réponse

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Mises en garde - Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux législations en vigueur

Contient

2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide

2.3 Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB. Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

₹ 3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Substance

Concentration

Limites de





	(%)	concentration spécifiques		
N,2,3-trimethylbutyra	amide			
51115-67-4 256-974-4	C≤ 3.1217186%		H302	Nocif en cas d'ingestion
54-11-5 200-193-3 614-001-00-4	C≤ 1.9626%	Inhalation: ATE = 0.19 mg/L (dusts/mists) Dermal: ATE = 70 mg/kg Oral: ATE = 5 mg/kg	H300 H310 H330 H411	Mortel en cas d'ingestion. Mortel par contact cutané. Mortel par inhalation. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
-1(6),8-dien-2-one				
99-49-0 202-759-5 606-148-00-8	C≤ 0.7161%		H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
50-21-5 200-018-0	C≤ 0.3921929%	Skin Irrit. 2, : C ≥ 10 % Eye Irrit. 2, : 1 % ≤ C < 3 % Eye Dam. 1, : C ≥ 3 %	H315 H318	Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux
a-1,8-diene				
5989-27-5 227-813-5 601-096-00-2	C≤ 0.14322%	M=1	H226 H304 H315 H317 H400 H412	Liquide et vapeurs inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Très toxique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
	51115-67-4 256-974-4 54-11-5 200-193-3 614-001-00-4 -1(6),8-dien-2-one 99-49-0 202-759-5 606-148-00-8 50-21-5 200-018-0 a-1,8-diene 5989-27-5 227-813-5	N,2,3-trimethylbutyramide 51115-67-4 256-974-4 54-11-5 200-193-3 614-001-00-4 -1(6),8-dien-2-one 99-49-0 202-759-5 606-148-00-8 C≤ 0.7161% 50-21-5 200-018-0 C≤ 0.3921929% a-1,8-diene 5989-27-5 227-813-5	N,2,3-trimethylbutyramide 51115-67-4 256-974-4 C≤ 3.1217186% 54-11-5 200-193-3 614-001-00-4 C≤ 1.9626% Inhalation: ATE = 0.19 mg/L (dusts/mists) Dermal: ATE = 70 mg/kg Oral: ATE = 5 mg/kg -1(6),8-dien-2-one 99-49-0 202-759-5 606-148-00-8 C≤ 0.7161% Skin Irrit. 2, : C ≥ 10 % Eye Irrit. 2, : 1 % ≤ C < 3 % Eye Dam. 1, : C ≥ 3 % Eye Dam. 1, : C ≥ 3 % a-1,8-diene 5989-27-5 227-813-5	N,2,3-trimethylbutyramide 51115-67-4 256-974-4 C≤ 3.1217186% H302 H302 Spécifiques H302 Stanta H300 O.19 mg/L (dusts/mists) Dermal: ATE = 70 mg/kg Oral: ATE = 5 mg/kg Oral: ATE = 5 mg/kg Oral: ATE = 5 mg/kg Skin Irrit. 2, : C ≥ 10 % Eye Irrit. 2, : 1 % ≤ C < 3 % Eye Dam. 1, : C ≥ 3 % Eye Dam. 1, : C ≥ 3 % H315 H316 H326 H315 H317 H400

^[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

3.3 Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

ਊ 4 Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin







En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Transporter la victime hors de la zone de danger.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

En cas d'inhalation:

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Fournir de l'air frais.

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

Remplacer les vêtements contaminés et trempés.

En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion :

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Protection des sauveteurs :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO2).

Sable.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie

5.3 Conseils aux pompiers

CALUMETTE



Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

5.4 Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

Aucune mesure spéciale pour l'environnement n'est nécessaire.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7. Elimination des déchets : voir la section 13.

Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

6.5 Informations complémentaires

Pas de données disponibles





7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Garder sous clef.

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à une limite d'exposition professionnelle.

Valeurs limites biologiques:

Pas de données disponibles

Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

Remarque:

Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition





Contrôles techniques appropriés :

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire nécessaire.

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



Protection des yeux et du visage : Protection oculaire appropriée :

Aucune donnée disponible.

Porter un équipement de protection oculaire.

Protection de la peau : Protection des mains :

Type de gants appropriés : Aucune donnée disponible. Porter des gants de protection.

Protection du corps :

Vêtement de protection approprié : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire : Protection respiratoire nécessaire :

Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

Appareil de protection respiratoire :

Aucune donnée disponible.

Porter une protection respiratoire.

Remarque :

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE

doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un

appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

8.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide Couleur : Divers





Odeur Pas de données disponibles Seuil olfactif Pas de données disponibles

Point de fusion/point de congélation Pas de données disponibles Point initial d'ébullition et intervalle Pas de données disponibles

d'ébullition

Point d'éclair 90,4°C

Taux d'évaporation Pas de données disponibles Inflammabilité Pas de données disponibles Limites supérieures/inférieures Pas de données disponibles

d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Pression de vapeur Pas de données disponibles Densité de vapeur Pas de données disponibles Densité relative Pas de données disponibles Solubilité(s) Pas de données disponibles Pas de données disponibles

Coefficient de partage n-octanol/eau

(valeur log)

Température d'auto-inflammabilité Pas de données disponibles Température de décomposition Pas de données disponibles Pas de données disponibles Viscosité dynamique Viscosité cinématique Pas de données disponibles Propriétés comburantes Pas de données disponibles Propriétés comburantes Pas de données disponibles Solubilité dans d'autres solvants Pas de données disponibles Log Kow Pas de données disponibles Caractéristiques des particules Pas de données disponibles

Autres informations de sécurité 9.2

Pas de données disponibles

Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5 Matières incompatibles





Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

10.7 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

$\frac{5}{8}$ 11 Informations toxicologiques

11.1 Toxicité orale aiguë

Le produit n'est pas classé.

Le produit est classé Acute Tox. 3_ORAL selon le réglement de référence.

Toxique en cas d'ingestion.

ATE "Menthe verte / Green Mint 20 mg - Le Pod Switch et Slim" = 250.77524835820134 mg/kg.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 425 de l'OCDE (Toxicité aiguë par voie orale: procédure

ascendante et descendante)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	490	mg/kg bw

Conclusion : Effet indésirable observé

• nicotine (CAS: 54-11-5):

Espece : Souris Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 425 de l'OCDE (Toxicité aiguë par voie orale: procédure

ascendante et descendante)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	77.83	mg/kg bw

Conclusion : Effet indésirable observé

• lactic acid (CAS: 50-21-5):

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur
DL50:	=

Conclusion : Effet indésirable observé







• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Espece : Rat Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 423 de l'OCDE (Toxicité orale aiguë - Méthode de la toxicité aiguë)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	2000	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.2 Toxicité aiguë par voie cutanée

Le produit n'est pas classé. **Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

Substances:

• nicotine (CAS: 54-11-5) :

Espece : lapin

Sexe : mâle femelle

Directives : OCDE Ligne directrice 402 (toxicité aiguë par voie cutanée)

Durée d'exposition/valeur : 24 Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	= \\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	70.4	mg/kg bw

Conclusion : Effet indésirable observé

• lactic acid (CAS: 50-21-5):

Espece : lapin

Sexe : mâle femelle

Directives : EPA OPP 81-2 (Toxicité Dermique Aiguë)

Durée d'exposition/valeur : 24 Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	2000	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5):

Espece : Pas de données disponibles
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	5000	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé

11.3 Toxicité aiguë par inhalation

Le produit n'est pas classé.





Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

• nicotine (CAS: 54-11-5):

Espece Rat Sexe Mâle

Directives EPA OPPTS 870.1300 (Toxicité aiguë par inhalation)

Voie d'aministration inhalation: aérosol

Durée d'exposition/valeur Durée d'exposition/unité minutes

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	Mâle	=	2.3	mg/L

Conclusion Effet indésirable observé

• lactic acid (CAS: 50-21-5):

Espece Rat

Sexe mâle femelle

OCDE Ligne directrice 403 (toxicité aiguë par inhalation) Directives

Voie d'aministration inhalation: aérosol

Durée d'exposition/valeur Durée d'exposition/unité h

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:		>	7.94	mg/L air

Effet indésirable observé Conclusion

11.4 Corrosion/irritation cutanée

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Type de test in vivo Espece lapin

Sexe Aucune donnée

Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion) Directives

Durée d'exposition/valeur 72 Durée d'exposition/unité h

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion La substance est considérée comme non irritante pour la peau.

• nicotine (CAS: 54-11-5):

Type de test in vivo Espece lapin

Sexe mâle femelle

Ligne directrice 402 de l'OCDE (toxicité cutanée aiguë) Directives

Durée d'exposition/valeur 24





Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre Cadre Time Point Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

• lactic acid (CAS: 50-21-5) :

Type de test : in vivo

Espece : Cochon d'Inde

Sexe : Pas de données disponibles

Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles

Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (corrosif)

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Pas de données disponibles

Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)

Durée d'exposition/valeur : 4
Durée d'exposition/unité : heures

ı	Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.5 Lésions oculaires graves/irritation

Le produit n'est pas classé. **Données sur le mélange :** Pas de données disponibles

Substances:

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)

Type de méthode : Aucune donnée

Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : effet indésirable non observé

• nicotine (CAS: 54-11-5):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Pas de données disponibles



CALUMETTE



Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)

Type de méthode : Pas de données disponibles Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (dommage irréversible)

• lactic acid (CAS: 50-21-5):

Type de test : in vitro Espece : Poulet

Sexe : Pas de données disponibles

Directives : Ligne directrice 438 de l'OCDE (Méthode de test des yeux de poulet isolé pour

identifier les agents corrosifs oculaires et les irritants graves)

Type de méthode : Pas de données disponibles

Concentration : 0,03 mL

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (dommage irréversible)

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Pas de données disponibles

Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)

Type de méthode : Pas de données disponibles Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.6 Sensibilisation de la peau

Le produit n'est pas classé. **Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

Substances:

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Espece : Cochon d'Inde Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 406 de l'OCDE (de Sensibilisation de la peau)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre Valeur Unité

Conclusion : pas d'effet d'irritation observé

• nicotine (CAS: 54-11-5):







Espece : Souris Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions

lymphatiques locaux)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

ı	Paramètre	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• lactic acid (CAS: 50-21-5):

Espece : Cochon d'Inde Sexe : Femelle

Directives : EPA OPP 81-6 (sensibilisation cutanée)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non sensibilisant)

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Espece : Souris Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions

lymphatiques locaux)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.7 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange : Pas de données disponibles

Substances:

Pas de données disponibles

11.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle)

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

Pas de données disponibles





11.9 Cancérogenicité

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Type de test : Pas de données disponibles

Espece : Souris
Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 451 de l'OCDE (études de cancérogénicité)

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 103 Durée d'exposition/unité : semaines

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
LOAEL		=	75	mg/kg bw/jour

Conclusion : Effet indésirable observé

11.10 Toxicité pour la reproduction

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange : Pas de données disponibles

Substances:

• nicotine (CAS: 54-11-5):

Type de test : in vivo Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 422 de l'OCDE (Étude combinée de toxicité à doses répétées et de

dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)

Voie d'aministration : Inhalation

Durée d'exposition/valeur :

Durée d'exposition/unité : heures/jour

Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEC:		=	20	mg/m³

Conclusion : Effet sur la toxicité pour le développement - Voie orale : Aucun effet indésirable

observé

Type de test : in vivo Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 422 de l'OCDE (Étude combinée de toxicité à doses répétées et de

dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)

Voie d'aministration : Inhalation

Durée d'exposition/valeur : 6

Durée d'exposition/unité : heures/jour

Concentration : Pas de données disponibles







Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité

Conclusion : Effet sur la toxicité pour la reproduction - Voie orale : Aucun effet indésirable

observé

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5):

Type de test : Pas de données disponibles

Espece : Souris
Sexe : mâle femelle

Directives : Directrice de l'OCDE 408 (dose répétée de 90 jours de toxicité orale chez les

rongeurs)

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 13 Durée d'exposition/unité : semaines

Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL		=	591	mg/kg bw/jour

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.11 Mutagénicité des cellules germinales

Le produit n'est pas classé. **Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

Substances:

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Type de test : Dommages à l'ADN et/ou réparation

Espece : Rat Sexe : Mâle

Directives : Pas de données disponibles Type de méthode : mammalian comet assay

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Tox icité	Opérateur	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.12 Sensibilisation des voies respiratoires

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

Pas de données disponibles





11.13 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

Toxicité aquatique court terme :

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4):

Animaux/Categorie : Crustacés Espece : Daphnie magna

Durée du test : 48 Unité : h

Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	>100	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Pas de données disponibles

Durée du test : 72 Unité : h

Directives : OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	100	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• nicotine (CAS: 54-11-5):

Animaux/Categorie : Poisson

Espece : Oncorhynchus mykiss (truite arc)

Durée du test: 96Unité: heuresDirectives: OCDE 203

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	3	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés Espece : Daphnia magna

Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : OCDE 202



CALUMETTE



Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	3	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Subspicatus Desmodesmus.

Durée du test : 72 Unité : heures

Directives : OCDE 201 resp. EU C.3

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	5.2	mg/L
EC50:	11	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : micro-organismes

Espece : Boues activées domestiques

Durée du test : 28 Unité : jours

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	27	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• lactic acid (CAS: 50-21-5):

Animaux/Categorie : Poisson

Espece : Lepomis macrochirus (Bluegill)

Durée du test : 96 Unité : h

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre		Valeur	Unité
	CL50:	130	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : Pas de données disponibles
Espece : Pas de données disponibles

Durée du test : 48 Unité : h

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	250	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Selenastrum capricornutum

Durée du test : 72 Unité : h

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre Valeur





NOEC/CEx 533 mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Animaux/Categorie : Poisson

Espece : Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Durée du test : 96
Unité : heures
Directives : OCDE 203

ParamètreValeurUnitéEC50:720μg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés Espece : Daphnia magna

Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : OCDE 202

Paramètre Valeur Unité

EC50: 0.307 mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries

Espece : Pseudokirchneriella subcapitata.

Durée du test : 72
Unité : heures
Directives : OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	0.32	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : micro-organismes

Espece : Pas de données disponibles

Durée du test : 3 Unité : heures

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	209	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Toxicité aquatique long terme :

• nicotine (CAS: 54-11-5) :

Animaux/Categorie : Crustacés

Espece : Daphnia pulex (puce d'eau)

Directives : OCDE 211
Durée d'exposition/valeur : 16

Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre Valeur





NOEC/CEx 0.02 mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• lactic acid (CAS: 50-21-5):

Animaux/Categorie : Poisson

Espece : Oreochromis mossambicus
Directives : Pas de données disponibles

Durée d'exposition/valeur : 90 Durée d'exposition/unité : jours

ParamètreValeurUnitéCMEO:2.18mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5):

Animaux/Categorie : Poisson

Espece : Pimephales promelas

Directives : OCDE 212

Durée d'exposition/valeur : 8 Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	59	μg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnia magna
Directives : OCDE 211
Durée d'exposition/valeur : 21
Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	50	μg/L

Remarques : Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé. **Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

Substances : Biodégradation :

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Inoculum : Boues activées

Directives : OCDE 301B/ISO 9439/CEE 92/69/V, C.4-C

Durée du test : 28 Unité : journées

Paramètre Taux de dégradation
CE50 14,7





Remarques : Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages :

Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

Élimination appropriée/Emballage:

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même

Remarque:

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets Ne pas mélanger avec d'autres déchets.





Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

13.2 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

$^{\frac{5}{8}}$ 14 Informations relatives au transport

		Transport terrestre (ADR/RID) :	Transport fluvial (ADN) :	Transport maritime (IMDG) :	Transport aérien (ICAO-TI/IATA- DGR) :
14.1	Numéro ONU :	2810	2810	2810	2810
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU :	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S.	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S.	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S.	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S.
14.3	Classe(s) de danger pour le transport :				
	Classe ou division :	6,1	6,1	6,1	6,1
	Étiquette (s) de danger :				
14.4	Groupe d'emballage :	III	III	III	III

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non réglementé.

14.8 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

្នឹ 15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n





1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

Législation européenne :

CLP: Harmonised classification and labelling of hazardous substances (Annex VI, table 3.1) ATP 17:

Substance	CAS	EC
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

Occupational Exposure Limit Values (long term) - European Union :

Substance	CAS	EC
nicotine	54-11-5	200-193-3

REACH: Annex XVII (Restrictions):

Substance	CAS	EC
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

Réglementations nationales :

Occupational Exposure Limit Values (long term) - Belgium:

Substance	CAS	EC
nicotine	54-11-5	200-193-3

Occupational Exposure Limit Values (long term) - Switzerland :

Substance	CAS	EC
nicotine	54-11-5	200-193-3
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

Occupational Exposure Limit Values (short term) - Switzerland :

Substance	CAS	EC
nicotine	54-11-5	200-193-3
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise. Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

15.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

16 Autres informations

16.1 Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

16.2 Légende des abréviations et acronymes







N° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service. IATA: International Air Transport Association.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD: Directive Préparation Dangereuses. N° ONU: Numéro des Nations Unies. N° EC: Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables. ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

16.3 Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008. Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

16.5 Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
Acute Tox. 2 ORAL	Mortel en cas d'ingestion.
Acute Tox. 3 ORAL	Toxique en cas d'ingestion.
Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies
	respiratoires.
Acute Tox. 2 DERMAL	Mortel par contact cutané.
Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1	Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Dam. 1	Provoque de graves lésions des yeux
Acute Tox. 2 INHALATION	Mortel par inhalation.
Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à
	long terme.
Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long
	terme
	Acute Tox. 2 ORAL Acute Tox. 3 ORAL Acute Tox. 4 ORAL Asp. Tox. 1 Acute Tox. 2 DERMAL Skin Irrit. 2 Skin Sens. 1 Eye Dam. 1 Acute Tox. 2 INHALATION Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 2

16.6 Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16.7 Informations complémentaires

Date de création : 25/08/2024 Date de version : 25/08/2024 Date d'impression : 25/08/2024





Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.



